



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 27 septembre 2007

• Le président, M. Daniel Richard, ouvre la séance à 20h00, à la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Roger Demont, huissier suppléant, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 53 conseillères et conseillers. Il y a 12 excusés (Mmes Rita Dillier, Anne-Marie Molleyres, Nada Monnard, Marika Thévenaz et MM. Christian Balmat, Paul Blanchet, Michel Chuffart, Bernard Kaeslin, Steve Magnenat, Philippe Martinet, Roland Vallotton Jean-Marc Waeger) et 2 absents (Mme Nadia Gendre et M. Arthur Lieber).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

En préambule, le président informe les conseillers de quelques modifications de l'ordre du jour :

- Sous point 8, préavis n° 31, il faut ajouter le nom d'une candidate, Mlle Stéphanie Sandra Leonor Ridgway, de nationalité anglaise, en troisième position.
- Sous point 17, il faut supprimer la mention "orale" pour la réponse à l'interpellation de Mme Hug, puisque une réponse écrite a été déposée sur la table des conseillers.
- Une réponse écrite à l'interpellation de M. Bovon a également été déposée sur la table des conseillers et devient le nouveau point 18.

En outre, deux motions et une interpellation ont été déposées sur le bureau du Conseil.

- La première motion, déposée par M. Patrice Vallat, est intitulée "En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la Commune de Gland". Son auteur désirant la développer ce soir, elle prend place au point 19 de l'ordre du jour.
- La deuxième motion, déposée par M. René Barioni, est intitulée "Motion pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables". Son auteur désirant la développer ce soir, elle prend place au point 23 de l'ordre du jour.
- L'interpellation concernant le tri des déchets, déposée par Mme Listette Gay prend place au point 24 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de quatre conseillers-ères.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 28 juin 2007.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal n° 29 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise I" et son règlement.
7. Préavis municipal n° 30 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise III" et son règlement.
8. Préavis municipal n° 31 relatif à l'octroi de la bourgeoisie de Gland à
 - Mme Félicia Marie-Aude Béatrice Soumah, de nationalité française ;
 - Mme Leonor Maria Dos Santos Martins Ridgway, de nationalité portugaise, s'étendant à son fils James Anthony Graham Ridgway, de nationalité britannique ;

- Mlle Stéphanie Sandra Leonor Ridgway, de nationalité anglaise ;
- M. Vittorio Grosso, s'étendant à son épouse Sylviane Louise Grosso, de nationalité italienne ;
- M. Ademi Sali, s'étendant à son épouse Hasibe, ainsi qu'à ses enfants Ardianë, Mirlinda, Sofjan et Egzonë, tous ressortissants de Serbie-Monténégro ;
- M. Andrea Paladino, s'étendant à son épouse Joëlle Christine, ainsi qu'à ses enfants Alicia Ambre et Anthony Jacques, tous de nationalité italienne et française ;
- Mme Maria Fernanda Tuna do Carmo Bicho, s'étendant à son fils Hugo Tuna do Carmo Bicho, tous deux de nationalité portugaise ;
- Mlle Laura Menendez Perea, de nationalité espagnole.

Motions et postulats avec décision

9. Réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Guillod demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer davantage les services administratifs délivrés par le biais du site Internet de la commune en ouvrant un guichet virtuel en ligne.
10. Réponse au postulat de Mme Waltraud Casson demandant que la Municipalité "étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la zone industrielle Les Avouillons".
11. Réponse au postulat de M. Philippe Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe libres dans nos bâtiments scolaires.
12. Réponse au postulat de M. Jean-Marc Waeger demandant qu'une étude du potentiel de production d'énergie hydraulique soit entreprise par la commune de Gland.

Première lecture

13. Préavis municipal N° 32 relatif au règlement communal sur la protection des arbres.
14. Préavis municipal N° 33 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.
15. Préavis municipal N° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot «Pour une jeunesse sans dette».

Divers

16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-René Moret sur le civisme.
 17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Corinne Hug concernant le préavis municipal n° 27 du 21 avril 2003 relatif à la réfection de la place de sports de l'école de Mauverney et à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de Mauverney.
 18. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Michel Bovon relative à un manque de transparence sur certains problèmes existants dans le cadre de la direction du collège secondaire de Gland.
 19. Motion de M. Patrick Vallat intitulée "En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la Commune de Gland".
 20. Nomination d'un délégué à l'APEC en remplacement de M. Pollak.
 21. Nomination de deux membres à la commission des finances en remplacement de Mme Anne-Laure Georgiadès et M. Marcel Brauch.
 22. Situation de la succession de M. Rémy Buffat, secrétaire du Conseil communal.
 23. Motion de M. René Barioni intitulée "Motion pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables".
 24. Interpellation de Mme Listte Gay concernant le tri des déchets
 25. Divers + propositions individuelles.
- Après lecture par le président de l'ordre du jour modifié, la discussion sur celui-ci est ouverte. La parole n'est pas demandée.
 - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de quatre conseillers-ères

- Le président lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. Marcel Brauch, datée du 23 août. Le 18 septembre, le groupe socialiste nous a informé que M. Driss Zeggani remplacerait le démissionnaire.

Mme Favez présente M. Zeggani. De nationalité marocaine, il est devenu Suisse par mariage. Il vit depuis 19 ans en Suisse et depuis 6 ans à Gland. Informaticien, il est responsable de recherche et de

développement dans le domaine bancaire. Côté loisirs, il apprécie les moments en famille et entre amis. Il aime découvrir d'autres modes de vie et de pensée ainsi que les voyages.

Avec l'arrivée de M. Florian Péquignot, nous sommes maintenant 54 présents.

- Le président lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. René Poget, datée du 12 août. Le 22 août, le groupe radical nous a informé que M. Noël Dewarrat remplacerait le démissionnaire.

M. Jean-Marc Jaquier présente le candidat. M. Dewarrat n'est pas un inconnu pour les anciens conseillers, puisqu'il a fonctionné durant 20 ans au sein de notre organisme et qu'il en a même été le secrétaire durant 8 ans. Il a aussi fait partie des commissions des finances et de gestion.

- Le président lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de Mme Christiane Perrin, datée du 5 août. Le 27 août, le groupe GdG nous a informé que M. Christian Vernex remplacerait la démissionnaire.

M. Grandjean présente M. Vernex. Domicilié à Gland depuis 1985, il a habité un moment à Vich où il a fait ses premiers pas dans la politique en tant que conseiller en 1996 (membre de la commission des finances durant 6 ans) avant de revenir à Gland en 2001. Il a donc vécu avec "hauteur" le développement de Gland du village de 1985 à la ville d'aujourd'hui. Il apprécie la façon dont s'est développée notre commune qui a évité de devenir une ville-dortoir. Depuis plus de 8 ans, il est gestionnaire de fortune dans une grande banque, après avoir travaillé à la Bourse de Genève et de Londres. Marié, il a deux enfants actuellement en apprentissage.

- M. Michel Pollak nous a fait part de sa démission, avec effet immédiat, lors de notre dernière séance de Conseil. Le 5 juillet, le groupe socialiste nous a informé que M. Victor Mendes Boavista remplacerait le démissionnaire.

Mme Favez présente M. Boavista. De nationalité portugaise, M. Boavista vit en Suisse depuis 25 ans et à Gland depuis 13 ans. Il a travaillé d'abord dans la restauration, puis dans les assurances où il est actuellement chef d'agence. Ses loisirs sont la pêche, la marche, la nature.

Avec l'arrivée de M. Michel Imhoff, nous sommes maintenant 55 présents.

- Après ces présentations, le président invite les quatre candidats à venir devant le bureau afin de prêter serment. Il invite le Conseil, la presse et le public à se lever pour l'assermentation. Les quatre nouveaux conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, nous sommes maintenant 59 présents.

- Avant de poursuivre la séance, le président demande aux scrutateurs de distribuer le nouveau règlement du Conseil communal aux membres présents. Les absents le recevront par courrier.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 28 juin 2007.

- M. Cretegny demande une rectification en page 3, dans ses communications. Au premier paragraphe, sous "Ressources humaines" il s'agit de deux apprentis agent d'exploitation et non en exploitation et droit domestique.

- Il n'y pas d'autre correction demandée et le président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 28 juin au vote, non sans avoir précisé que la correction demandée sera portée au procès-verbal de ce soir.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 28 juin 2007, sans avis contraire ou abstention.

4. Communications du bureau

- Le 3 août, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de M. René Zimmermann qui fut membre de notre Conseil et figure éminemment connue de notre cité. Les conseillers et le public sont priés de se lever et d'observer un instant de silence à sa mémoire.

- Le 2 juillet a eu lieu la traditionnelle cérémonie de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau du Conseil et à laquelle ont participé, M. Cretegny, syndic, Mme Golaz et M. Fargeon, municipaux.

- Le 20 août, le bureau s'est réuni avec la Municipalité pour l'organisation de la séance de ce soir.

- Le 29 août, un bureau restreint a rencontré M. Gaiani, secrétaire municipal, pour l'organisation des élections fédérales du 21 octobre.

- Le 1^{er} juillet, Mme Georgiadès nous a envoyé sa démission de membre de la commission des finances.
- Ainsi que mentionné lors des assermentations, le bureau a reçu les lettres de démission de trois conseillers-ères et, en conséquence, a écrit aux différents partis pour la présentation de candidats de remplacement au Conseil, dans la Commission des finances et en tant que délégué à l'APEC.
- Le 8 septembre, le président a participé au 50^e anniversaire du Basketball Club de Gland. Il remercie M. Pollak et son comité pour l'organisation de cette manifestation.
- Le 14 septembre, le président a apporté les salutations des autorités communales au Tir de La Côte organisé par la société Le Chêne et plus particulièrement à M. Daniel Zehnder, son président.
- Le 22 septembre, le président a assisté à la soirée organisée par les Jardins familiaux fêtant leur 20^e anniversaire. Il félicite M. Hirt et son comité pour la parfaite organisation de la soirée. Il remercie aussi toutes les personnes œuvrant dans ces sociétés afin d'animer notre commune.
- Le 1^{er} août, le président a participé à la traditionnelle cérémonie de notre fête nationale.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

PDR (plan directeur régional)

- Le comité de pilotage du PDR réunissant les trois partenaires que sont: le canton, le Conseil régional et la Ville de Nyon, présidé par M. le conseiller d'Etat Mermoud, a attribué, suite à un appel d'offres, le mandat d'études à l'équipe MRS qui réunit les compétences des bureaux suivants: MRS, Ferderssen & Klostermann, Permis de construire, CSD, Eco'Diagnostic, Fischer & Montavon, Paysagegestion. Le projet définitif devrait pouvoir passer devant les conseils communaux du district dès septembre 2009. Il remplacera l'actuel plan directeur régional qui date de 1993.

PAFVG (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois)

- Dans le cadre du PAFVG ont eu lieu, les 13 et 19 septembre, une séance pour les élus, soit les municipalités et les députés, ainsi qu'une séance à l'intention de la société civile qui ont permis de présenter l'état actuel du projet. Le Conseil régional est particulièrement attentif à l'inscription dans le projet d'agglomération des infrastructures structurantes pour notre région tels, par exemple: l'assainissement de la sortie autoroutière de Gland ou le développement du train Nyon-Saint-Cergue. La date limite du projet, à Berne, pour la première phase quadriennale d'attribution des fonds d'agglomération de la Confédération est fixée au 19 décembre prochain.

Site internet et image de la Ville de Gland

- A l'instar d'autres villes de la région et, surtout, par rapport à son changement de statut passant du village à la ville, la Municipalité a organisé un concours d'idées pour la réalisation d'une nouvelle image graphique, image qui sera utilisée sur le site internet, mais également sur le papier à lettre et tout support qui s'y prête. La semaine prochaine, sept candidats présenteront leurs travaux à la Municipalité. Dès le choix effectué, la révision du site internet pourra réellement commencer. Le calendrier actuel prévoit une mise en route du nouveau site dès mars 2008.

Personnel communal (évolution de juillet à septembre)

- Le 2 juillet, arrivée de M. Pechoux, candidat envoyé par l'OSEO. Il s'agit d'un travail temporaire subventionné et M. Pechoux travaille à la voirie.
- Le 19 août, départ de Mlle Anaëlle Loup. Après l'obtention de son CFC, la commune n'avait pas de place à lui proposer et elle nous a donc quittés au terme de son apprentissage.
- Le 27 août, arrivée de deux nouveaux apprenants:
M. Grégory Chappuis, habitant Gland, en apprentissage d'employé de commerce pour trois ans. Il remplace Mlle Anaëlle Loup.
M. Mathieu Divorne, habitant Nyon, en apprentissage d'agent d'exploitation aux Perrerets.
- Le 3 septembre, arrivée de Mme Rosalia Torti qui remplace Mme Cosendey partie fin juin. Emploi à 50% le matin pour la réservation des salles.
M. Nicolas Dürig remplace M. Meichtry qui a quitté la voirie à fin mai.
- Le 30 septembre, départ de Mme Monique Muzzin de la PauseDéj.

Résolution du Conseil communal concernant le soutien aux "sans-papiers".

- Conformément à l'engagement qu'elle a pris le 28 juin dernier, la Municipalité a immédiatement étudié les dossiers des familles que le Conseil lui a présentés. La Municipalité n'est pas convaincue par une démarche visant à régulariser la situation de personnes dont, dans les deux cas, plusieurs demandes, soit d'asile, soit de régularisation, ont été refusées. Les deux personnes sont retournées au Kosovo, l'une en 1999-2000 et l'autre en 2001, puis sont

revenues en Suisse. L'une de ces personnes a d'ailleurs bénéficié d'une aide au retour de la Confédération. Il est difficile de parler, dans le cas de ces deux personnes, d'un manque de diligence des services cantonaux et fédéraux.

La famille Sahiti a par ailleurs obtenu, le 13 juillet dernier, un effet suspensif au renvoi suite au recours déposé devant le Tribunal fédéral.

Pour ne pas contrarier les efforts fait par certains pour ces familles, la Municipalité s'est abstenue de quelque communication que ce soit dans cette affaire.

Affaire GHI-Schumacher

- Le GHI publiait, dans son édition du 18/19 juillet dernier, un article concernant l'accès aux rives du lac et la pose d'une barrière à la limite de la propriété Schumacher. Il est navrant de constater comment un journaliste sans scrupule peut créer de toutes pièces une affaire en profitant de la notoriété de certaines personnes pour vendre son journal. En tout état de cause, je vous confirme que
 - le refuge de la commune n'a jamais été mis en vente;
 - M. Schumacher a simplement remplacé une barrière existante qui n'avait disparu que le temps du chantier et en toute légalité;
 - que toutes les citations de personnes de la commune ou de l'Etat insérées dans l'article sont hors contexte et donc sans relation directe avec la question posée.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Instruction publique

- *Au niveau du primaire*, la rentrée scolaire a dénombré 44 classes représentant 853 élèves, soit une classe et 4 élèves de moins que l'année précédente.
- *Au niveau secondaire*, l'effectif est de 37 classes représentant 725 élèves, soit 4 classes et 85 élèves de moins qu'en 2006.
- *La conseillère école-famille*, Mme Favario Solari, a maintenant son bureau principal au collège de Grand-Champ. Elle est au service de trois arrondissements scolaires: Gland, Genolier et Begnins. Rappel de son rôle: sur demande de l'école, de la famille ou du service psychopédagogique, elle participe aux démarches visant à améliorer la situation d'un élève en difficulté sur le plan scolaire et/ou familial (prise de contact avec la famille, démarches diverses).

PauseDéj

- La PauseDéj a commencé l'année scolaire dans ses nouveaux locaux. Elle connaît un franc succès avec une fréquentation, selon les jours de la semaine, de 33 à 36 élèves dans le collège de Mauverney et de 37 à 42 enfants dans le collège des Perrerets, soit une augmentation totale de presque 100 repas par semaine. Pour répondre à la forte demande, une auxiliaire viendra compléter l'équipe des Perrerets.

Places de jeux

- Aux places de jeux du centre sportif et du Ruttet, les travaux sont presque terminés. Les travaux débiteront tout prochainement à la place de jeux des Laurelles.

Fonds culturel

- Sur proposition de la commission culturelle, la Municipalité va acquérir une œuvre en verre de Petr Beranek, artiste tchèque dont l'atelier se trouve à Vich, destinée à agrémenter le foyer du théâtre de Grand-Champ.

L'inauguration de cette œuvre aura lieu le vendredi 26 octobre à 18h30. Les membres du Conseil seront conviés à la cérémonie.

Théâtre

- Comme nous avons pu le voir cette semaine dans la presse, la Municipalité a sorti un programme commun regroupant les programmations des trois associations culturelles glandoises (ALG, AGAM et Evento). Ce livret permettra de faire la promotion du théâtre de Grand-Champ non seulement auprès de notre population mais aussi dans les communes voisines et dans les théâtres de l'arc lémanique.

Semaine de la mobilité

- La semaine de la mobilité s'est déroulée du 18 au 22 septembre, plusieurs actions organisées ont rencontré un bon succès.

Le mercredi après-midi, 31 écoliers âgés de 6 à 12 ans, accompagnés de leurs parents, ont suivi un cours de conduite à vélo. A noter qu'il y a encore 90 personnes en liste d'attente. La possibilité d'organiser d'autres cours au printemps est à l'étude.

La journée «à pied à l'école» s'est bien déroulée et 180 enfants ont présenté leur abonnement du TUG contre un repas à la cantine scolaire. La ligne Pédibus a également été bien suivie par les enfants.

La journée du samedi «en ville sans ma voiture», qui s'est déroulée sur le futur axe de mobilité douce de la ville allant de la rue de la Gare à Mauverney, n'a pas vu l'affluence escomptée malgré l'engagement exceptionnel des commerçants. Pour l'édition suivante, une réflexion un peu plus approfondie sera menée afin de modifier le concept.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Finances

- Un emprunt à court terme de 3,3 millions au taux de 2,62% a été renouvelé pour 3 millions à 3 mois au taux de 2,63%. Cet emprunt a donc été amorti de 300'000 francs.
- La ville a reçu le résultat final de la péréquation financière 2006 calculé sur la population, le taux d'imposition et différents autres paramètres. Suite à ce décompte, nous avons reçu fr. 1'640'893.– en retour se décomposant en fr. 984'889.– pour la facture sociale et fr. 656'004.– pour la péréquation directe. D'un côté, c'est très bien de recevoir cette somme en retour mais, de l'autre, on peut s'interroger sur le pourquoi de ce montant. Il y a d'une part l'augmentation du taux d'imposition mais, surtout, que les autres communes ont connu une progression nettement plus importante de leurs rentrées fiscales (par exemple 65 mios pour Lausanne pour les personnes morales).
- En ce qui concerne la nouvelle RPT (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), un accord a été signé entre le canton et les deux associations de communes, accord accepté par le Grand Conseil. Le seul élément qui ne pose pas problème est que le canton a certes pris une part plus importante mais qu'il a remis pour 240 mios de facture pour les routes nationales et sur ces 240 mios, il y avait 216 mios déjà amortis dans les comptes 2005-06. Il reste donc 24 mios à amortir en 2007. C'est le seul élément à relever car il n'y avait pas beaucoup de marge de manœuvre au niveau des négociations.

Par contre, pour la commune cela aura des influences relativement importantes. Entre le budget 2007 et le budget 2008 où il avait été procédé à une réduction de 1,5 mios en raison de la hausse du taux d'impôt, il y aura 2,5 mios de plus à payer au niveau de la péréquation, env. 300'000 francs à payer pour l'OMSV et env. 100 à 200'000 francs pour participation aux lignes directrices. Le fait que tout cela se base sur les acomptes et les résultats 2006 entraîne, pour les budgets 2007 et 2008, une augmentation de charges d'env. 4,5 mios.

La péréquation est une machine dont très peu de personnes comprennent les mécanismes et il y a tellement de possibilités de jouer avec les planchers et les plafonds que cela est difficile à maîtriser à 100%, tant pour les municipaux responsables des finances que pour les députés. C'est beaucoup trop complexe. Plutôt que de se plaindre, il convient maintenant que nous donnions des idées, que nous apportions quelque chose à l'Etat dans le but de corriger ces imperfections pour 2010.

Social

- A fin août, la courbe du chômage à Gland reste très proche de celle du canton, soit 3,7% ou 204 chômeurs à Gland contre 3,9% au canton. Le taux de chômage enregistre donc une légère baisse.

Fête du sport

- La Fête du sport a eu lieu le 1^{er} septembre et toutes les personnes qui ont collaboré à son organisation sont remerciées. Pour une première, il faut constater un beau succès, plus important sur les activités présentées au centre sportif En Bord que pour celles de Grand-Champ. Le 2 octobre aura lieu un débriefing avec les sociétés participantes afin de pouvoir améliorer la prochaine édition qui se tiendra le premier samedi de septembre.

Libéralisation de l'électricité

- Le 29 juin, le Conseil d'Etat a ratifié le décret concernant l'usage du sol, élément fixant une indemnité de 0,7 ct par kWh accepté lors de notre séance du 10 mai et qui abolit les ristournes.
- Le 1^{er} août 2007, entre en vigueur le règlement concernant cet usage, ce qui veut dire que pour les sept premiers mois 2007 nous aurons encore cette ristourne; ensuite ce sera uniquement la taxe pour usage du sol.
- Le 1^{er} janvier 2008, entrée en vigueur de la LAPEI (loi sur l'approvisionnement en électricité et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité).
- Le 30 juin, il y aura l'obligation, pour l'ensemble des sociétés électriques, de publier les tarifs ou le timbre d'acheminement.
- Le 31 juillet, les clients éligibles (clients qui ont une consommation supérieure à 100'000 kWh par année) devront dire s'ils restent client de la SEIC ou si ils changent de source d'approvisionnement.

- Le 1^{er} octobre, applications des tarifs et des timbres.
- Par contre, à partir du 1^{er} janvier les tarifs seront gelés jusqu'au 31 décembre 2012. Cela veut dire que le tarif mis en place en janvier devrait être le même que celui qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre, mais qu'à cette date il sera décomposé en différents éléments.

Si une augmentation est demandée pour ces tarifs, cela ne pourra se faire qu'en allant devant une commission particulière avec une justification et pour quelle raison économique est demandée une augmentation.

• Dans les comptes 2005-06, nous avons une ristourne d'env. 1 mio à 1'050'000.– et un retour sur l'éclairage public d'env. fr. 100'000.–, soit env. fr. 1'150'000.–. A ce jour, le décompte est calculé sur le tarif de 0,7 ct pour usage du sol appliqué à env. 48 mios de kWh, soit env. fr. 350'000.–. Il y a donc un manque à gagner d'environ fr. 700'000.– par rapport aux comptes. La Municipalité a toujours dit qu'elle allait venir avec un projet de règlement pour les taxes affectées. Celui-ci sera présenté en première lecture en novembre avec décision en décembre et concerne l'éclairage public, l'amélioration énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable. Pour ces quatre éléments, chaque fois qu'est encaissée une taxe, elle doit être régie par un règlement pour les taxes affectées et ne peut figurer dans d'autres charges d'exploitation de la commune.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Réseau d'eau

• Des travaux urgents ciblés seront entrepris dès la semaine prochaine aux alentours de la gare (rue du Perron, rte de Begnins et rue de la Gare). Il a été constaté lors d'un incident sur le réseau d'eau potable que d'anciennes vannes ne fonctionnaient plus, entraînant l'impossibilité de limiter sur un petit tronçon l'interruption d'alimentation nécessaire au règlement de ce dossier. Au lieu de boucler sur une cinquantaine de mètres, il a fallu boucler les trois rues.

Les aménagements prévus permettront de pallier à ce type de désagrément pour les abonnés et, ainsi, de définir une zone d'intervention la plus courte possible.

Le montant des travaux estimé à fr. 40'000.– sera assuré par le budget courant. Les habitants concernés seront informés des diverses coupures.

Routes

• Des travaux de réfection du revêtement routier situé sur l'avenue du Mont-Blanc vont entraîner la fermeture du tronçon dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 octobre.

Bien que ces travaux soient de peu d'importance et compte tenu de la localisation (juste avant le passage sous le pont CFF), il est indispensable de fermer cette artère. Une information publique sera donnée par affichage aux piliers publics ainsi que par une annonce dans le journal régional.

• L'enquête publique relative à la réalisation de deux giratoires (Mont-Blanc-Malagny et route Suisse-Mauverney) est close et n'a reçu qu'une seule opposition mineure. Compte tenu des informations de la part des services cantonaux qui approuvent ces deux réalisations telles que présentées et de l'accord par l'ensemble des propriétaires voisins quant à la cession d'une partie de leur parcelle, les préavis permettant d'approuver ces deux réalisations d'importance pourront être présentés lors du Conseil de novembre.

• Bien que la Ville ait fait l'actualité, durant cette période de vacances, en ce qui concerne l'accès aux rives du lac, une information sur la situation actuelle est opportune.

Depuis l'approbation du crédit d'étude par le Conseil, en décembre 2005, des discussions préliminaires ont été entreprises avec les propriétaires concernés en collaboration avec le bureau Bovard & Nickl (notamment lors de l'élaboration et la mise en place des discussions des PPA Falaise I et III). Un projet de réalisation, englobant les directives cantonales, a été élaboré, projet qui est en consultation depuis mi-juillet auprès de la commission des Rives du lac. Cette commission – qui réunit l'ensemble des services cantonaux concernés par ce dossier (SESA, Faune & Nature, aspects juridiques) – veut entendre la Municipalité à mi-octobre pour clarifier certains points, notamment financiers, étant eux-mêmes tiers payeurs à hauteur de 50%. Dès ce pallier franchi et les accords obtenus, la Municipalité reprendra son « bâton de pèlerin » et ira convaincre les propriétaires du bien-fondé de cette étude. Si l'accord de la totalité des propriétaires n'est pas obtenu, la Municipalité pourra engager des procédures d'expropriation et faire valoir des oppositions.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

Bâtiments

• Quatre préavis arrivent à leur terme, soit :

– rénovation de la grande salle pour fr. 340'000.– présentant un solde positif de fr. 9000.–;

- les terrains de sport de Grand-Champ pour fr. 120'000.– avec une économie de fr. 19'000.–, sans compter les subventions s'élevant à fr. 30'000.– par le Fonds du sport;
 - l'espace public des Tuillières pour lequel le crédit s'élevait à 1,3 mios présente une économie de fr. 26'000.–;
 - la réfection du Temple budgétisée à fr. 127'400.– présente également un solde positif de fr. 15'000.– grâce à une très bonne gestion et les solutions trouvées avec les entreprises.
- Ces quatre préavis arrivent à terme nettement au-dessous des montants alloués ce qui est de bon augure pour la suite.

Etudes en cours

Mobilité douce

Cette étude qui passionne tout le monde a obtenu l'acceptation du Conseil fédéral de la limitation de vitesse via la commission cantonale. La zone à 30 km/h a été admise sur tout le territoire en fonction de l'étude de mobilité générale. Reste à mettre sur pied les détails, notamment les aménagements routiers nécessaires pour arriver à cette limitation de 30 km/h. Vu l'ampleur de la zone incriminée, la Municipalité a décidé de faire appel à l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne), sise à Renens, pour la visualisation des zones en dehors des traditionnelles portes d'entrée comprenant deux tubes métalliques et un écriteau de limitation en son milieu. Le préavis arrivera devant le Conseil lorsque des chiffres plus détaillés seront connus, vraisemblablement au premier semestre 2008.

Cité de l'énergie

Un gros travail a été fait avec l'état des lieux. Maintenant, la deuxième partie de l'étude de la Cité de l'énergie débute avec, en plus, la prise en compte des deux motions déposées ce soir. Les lignes directrices de l'étude concerneront, entre autres, l'étude générale et l'examen des bâtiments communaux avec les améliorations souhaitées. Ceci va déboucher aussi sur la sensibilisation pour les nouveaux projets que l'on va avoir sur la commune. Deux ou trois projets présentés au service technique uniquement, sont déjà concernés, avec une sensibilisation accrue au niveau des architectes et des entreprises qui veulent s'installer dans notre ville.

Gare

Une très bonne séance de travail avec les CFF a eu lieu. Des projets ont été évoqués, soit: fin 2008 pour la partie commerciale, sur la place de la gare côté nord – fin 2009 pour la couverture des quais, accueil des usagers, billetterie. Une étude tenant compte aussi de la motion Waeger pour l'accès sud, mais aussi de l'accès nord, sera présentée au Conseil.

PPA Communet-Borgeaud

Le concours est en route avec un rendu le 5 octobre. Deux séances sont déjà planifiées avec MM. Fargeon et Collaud, les 2 et 9 novembre. La date du 23 novembre est déjà fixée pour le début de l'exposition publique qui durera dix jours. Les conseillers y seront conviés en primeur.

Avec les arrivées, durant les communications, de MM. Jean-Michel Favez et de Andrew Imhoff nous sommes 61 présents.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 29 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise I" et son règlement.

- M. Calabrese, en préambule, demande de corriger une erreur en page 2 du rapport de la commission, 3^e paragraphe, soit supprimer "ne résoudrait" placé juste avant ne léverait (auquel il convient de mettre un t au lieu du s final). Cette même correction doit être apportée dans le rapport sur le préavis n° 30.

Ensuite, il lit les conclusions du rapport de la commission du plan de zones rejoignant celles du préavis municipal et comportant le vœu suivant: *La Municipalité veillera que ce PPA s'intègre dans le concept Cité de l'énergie.*

- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont identiques, puis il ouvre la discussion.
- M. Haussauer aimerait connaître quelques précisions relatives aux PPA "La Falaise I, II et III". Tout d'abord, quelle est la surface de plancher supplémentaire pour tous ces PPA? De combien les propriétaires vont-ils bénéficier de zones de construction supplémentaires? Est-il possible de chiffrer le nombre d'habitants supplémentaires résultant de ces PPA? En relation avec le développement de ce quartier de Cocardon peut-on avoir une idée plus précise de l'aménagement du chemin piétonnier le long du chemin de la Falaise ainsi que du parking public qui doit être fait?

M. Genoud répond qu'en prenant en compte uniquement les périmètres d'évolution qui sont libres (car il y a énormément de périmètres d'évolution concernant les maisons existantes qui peuvent être agrandies, donc pas d'apport notable de population dans ces cas), on obtient les chiffres suivants. Pour Falaise I, ce sont 1310 m² supplémentaires pour 6 bâtiments ou 12 logements. Pour Falaise III, ce sont 1197 m² supplémentaires pour 4 bâtiments ou 8 logements. Donc 20 logements supplémentaires sur les PPA Falaise I et III. Pour Falaise II, ce sont 1109 m² supplémentaires pour 3 bâtiments ou 6 logements. Pour l'entier des PPA, ce sont donc 26 logements, soit env. 70 personnes supplémentaires.

Concernant le parking public de la Falaise négocié dans le cadre de l'addenda à Cocardon, un parking provisoire est en cours d'exécution et devrait être terminé ces prochains jours. Il faut attendre l'adoption de cette modification du PPA Cocardon afin de pouvoir légaliser la zone d'utilité publique et pour pouvoir mettre à l'enquête un parking définitif, vraisemblablement fin 2008. Par contre, le parking provisoire sera opérationnel ces prochains jours et utilisable dès le printemps prochain pour les usagers de la plage et de l'hôtel.

En ce qui concerne l'aménagement du chemin de la Falaise rien n'est encore décidé. Cependant, M. Genoud propose à M. Fargeon de présenter la situation. A l'aide de la rétroprojection, ce dernier présente les aménagements prévus selon le préavis n° 83 de décembre 2005. A noter que cette présentation touche avant tout le cheminement piétonnier le long des rives du lac et ne répond pas à la question posée par M. Haussauer.

M. Genoud précise – en ce qui concerne la question de M. Haussauer et l'aménagement le long du chemin de la Falaise proprement dit – que le premier quartier, Cocardon II, est en voie de finition. Par contre pour Cocardon I jusqu'au petit chalet (en-dessous du Garden Center), le dossier est à l'enquête et les travaux peuvent être envisagés pour la fin de l'année. Il faut s'attendre à un aménagement en été ou en automne 2008, dès les constructions terminées. Dès la fin de l'année prochaine, on devrait y voir plus clair dans l'aménagement comportant une piste cyclable, une zone piéton et une séparation entre la partie voitures et la partie "loisirs" sur le ch. de la Falaise.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président rappelle que les conclusions du rapport de la commission du plan de zones et celles du préavis municipal se rejoignent, puis il soumet celles-ci au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal adopte le préavis n° 29 et ses conclusions, soit:

- I. d'adopter le plan de quartier "La Falaise I" et son règlement;
- II. d'approuver les réponses aux oppositions et observations décrites dans le présent préavis;
- III. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;
- IV. de transmettre ce dossier au département des institutions et des relations extérieures pour approbation.

7. Préavis municipal n° 30 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise III" et son règlement.

- M. Calabrese lit les conclusions du rapport de la commission du plan de zones rejoignant celles du préavis municipal et comportant le vœu suivant: *La Municipalité veillera que ce PPA s'intègre dans le concept Cité de l'énergie.*
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont identiques, puis il ouvre la discussion.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- Le président rappelle que les conclusions du rapport de la commission du plan de zones et celles du préavis municipal se rejoignent, puis il soumet celles-ci au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal adopte le préavis n° 30 et ses conclusions, soit:

- I. d'adopter le plan de quartier "La Falaise III" et son règlement;
- II. d'approuver les réponses aux oppositions et observations décrites dans le présent préavis;
- III. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;

- IV. de transmettre ce dossier au département des institutions et des relations extérieures pour approbation.

8. Préavis municipal n° 31 relatif à l'octroi de la bourgeoisie de Gland en faveur de

- Mlle Félicia Marie-Aude Béatrice Soumah, de nationalité française;
- Mme Leonor Maria Dos Santos Martins Ridgway, de nationalité portugaise, s'étendant à son fils James Anthony Graham Ridgway, de nationalité britannique;
- Mlle Stéphanie Sandra Leonor Ridgway, de nationalité anglaise;
- M. Vittorio Grosso, de nationalité italienne, s'étendant à son épouse Sylviane Louise Grosso, de nationalité française;
- M. Ademi Sali, s'étendant à son épouse Hasibe, ainsi qu'à ses enfants Ardianë, Mirlinda, Sofjan et Egzonë, tous ressortissants de Serbie-Monténégro;
- M. Andrea Paladino, s'étendant à son épouse Joëlle Christiane, ainsi qu'à ses enfants Alicia Ambre et Anthony Jacques, tous de nationalité italienne et française;
- Mme Maria Tuna do Carmo Bicho, s'étendant à son fils Hugo Tuna do Carmo Bicho, tous deux de nationalité portugaise;
- Mlle Laura Menendez, de nationalité espagnole.

• En préambule, le président précise que les conclusions du rapport de la commission seront lues candidat après candidat et que la discussion sera ouverte à chaque fois. Le vote au bulletin secret aura lieu en un seul bloc, à la fin des discussions.

• Mlle Félicia Soumah

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis. Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• Mme Leonor Ridgway

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis .

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• Mlle Stéphanie Ridgway

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis.

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• M. Vittorio Grosso

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis.

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• M. Ademi Sali

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis.

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• M. Andrea Paladino

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis.

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

Mme Girod-Baumgartner relève la bonne intégration du candidat qui a notamment été membre du corps des sapeurs-pompiers de Gland durant plusieurs années et même gradé.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

• Mme Maria Tuna do Carmo Bicho

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoignent celles du préavis.

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• Mlle Laura Menendez

M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission qui rejoint celles du préavis.

Le président constate que les conclusions du rapport de la commission sont identiques à celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

M. Jean-Michel Bovon regrette que, à l'exception du candidat Paladino, tous les candidats présentés ce soir ne font pas partie d'une société sportive ou culturelle de notre commune. Un intérêt pour notre vie associative représente et prouve souvent leur intégration.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

1. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blanc 1 – valables 60 – majorité absolue 31
le Conseil communal décide par 59 oui et 1 non
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à Mlle Félicia Marie-Aude Béatrice Soumah, née le 30 juin 1984, de nationalité française.
2. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blanc 1 – valables 60 – majorité absolue 31
le Conseil communal décide par 60 oui
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à Mme Leonor Maria Dos Santos Martins Ridgway, née le 5 mai 1960, de nationalité portugaise, s'étendant à son fils James Anthony Graham Ridgway, né le 11 janvier 1989, de nationalité britannique.
3. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blanc 1 – valables 60 – majorité absolue 31
le Conseil communal décide par 60 oui
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à Mlle Stéphanie Sandra Leonor Ridgway, née le 22 janvier 1987, de nationalité anglaise.
4. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blancs 2 – valables 59 – majorité absolue 30
le Conseil communal décide par 59 oui
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à M. Vittorio Grosso, né le 24 mars 1958, de nationalité italienne, s'étendant à son épouse Sylviane Louise Grosso, née le 6 septembre 1956, de nationalité française.
5. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blancs 7 – valables 54 – majorité absolue 28
le Conseil communal décide par 45 oui et 9 non
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à M. Ademi Sali, né le 1^{er} janvier 1967, s'étendant à son épouse Hasibe, née le 1^{er} janvier 1969, ainsi qu'à ses enfants Ardianë, née le 16 janvier 1992, Mirlinda, née le 14 février 1994, Sofjan, né le 1^{er} janvier 1997, et Egzonë, née le 6 avril 2000, tous ressortissants de Serbie-Monténégro.
6. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blancs 1 – valables 60 – majorité absolue 31
le Conseil communal décide par 59 oui et 1 non
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à M. Andrea Paladino, né le 8 octobre 1957, s'étendant à son épouse Joëlle Christine, née le 6 octobre 1959, ainsi qu'à ses enfants Alicia Ambre, née le 18 septembre 1988, et Anthony Jacques, né le 1^{er} juillet 1995, tous de nationalité italienne et française.
7. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blancs 1 – valables 60 – majorité absolue 31
le Conseil communal décide par 59 oui et 1 non
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à Mme Maria Tuna do Carmo Bicho, née le 8 mai 1973, s'étendant à son fils Hugo Tuna do Carmo Bicho, né le 20 décembre 1999, tous deux de nationalité portugaise.
8. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins délivrés 61 – rentrés 61 – nuls 0 – blancs 1 – valables 60 – majorité absolue 31
le Conseil communal décide par 59 oui et 1 non
d'octroyer la bourgeoisie de Gland, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil à Mlle Laura Menendez, née le 9 mai 1988, de nationalité espagnole.

MOTION ET POSTULATS AVEC DÉCISION

9. Réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Guillod demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer davantage les services administratifs délivrés par le biais du site Internet de la commune en ouvrant un guichet virtuel en ligne.

- M. Studerus lit les conclusions du rapport de la commission technique recommandant au Conseil d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Guillod.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Les conclusions du rapport de la commission recommandant l'acceptation, le président soumet la réponse municipale au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal décide

- d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Guillod demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer davantage les services administratifs délivrés par le biais du site Internet de la commune en ouvrant un guichet virtuel en ligne.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Waltraud Casson demandant que la Municipalité "étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la zone industrielle Les Avouillons".

- Mme Labouchère lit les conclusions du rapport de la commission technique recommandant au Conseil d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat Casson et comportant le vœu suivant: *que la Municipalité, une fois l'espace aménagé, communique aux entreprises la mise à disposition de ce lieu et son affectation en leur demandant d'en informer leur personnel.*
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Les conclusions du rapport de la commission recommandant l'acceptation, le président soumet la réponse municipale au vote.

Décision

A une large majorité, avec 1 avis contraire et 9 abstentions signifiées, le Conseil communal décide

- d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Waltraud Casson demandant que la Municipalité "étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la zone industrielle Les Avouillons".

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe libres dans nos bâtiments scolaires.

- M. Grandjean lit les conclusions du rapport de la commission technique recommandant au Conseil de refuser la réponse de la Municipalité au postulat Haussauer.
- Le président constate la demande de refus de la réponse municipale de la part de la commission technique et ouvre la discussion.
- M. Haussauer est déçu du rapport de la Municipalité à plusieurs titres. Dans un premier temps, la Municipalité nous avait promis une réponse pour février 2007 et elle ne vient que maintenant, en septembre, soit pratiquement une année après le dépôt du postulat et cela, sans que l'on ait vraiment une piste valable. Comme le mentionne le rapport, à l'unanimité de la commission, on ne peut admettre les conclusions de la Municipalité. La commission a vraiment eu l'impression et le sentiment que très peu d'investigations ont été effectuées de la part de la Municipalité (pour exemple la demande qui a été faite dans le postulat concernant les relations avec l'OPTI et la Fondation Vernand). Il n'y a pas eu un seul contact avec ces deux organisations alors que le postulat demandait de le faire spécifiquement. Il est important de rappeler encore une fois que suite à la non réadaptation des conventions avec les communes partenaires, ces classes vides coûtent très très cher à la commune de Gland. C'est env. 25% du prix du collège des Tuillières qui devait être payé par les communes partenaires alors que, maintenant, comme chacun le sait, il n'y a plus un seul élève des communes partenaires à Gland. C'est ce qui a d'ailleurs amené à cette surcapacité. Il laisse à chacun le soin de faire le calcul de ce que cela coûte aux contribuables glandois, soit 25% d'un collège à 30 mio dont nous assumons seuls les charges, les intérêts de la dette et les amortissements. Pour

M. Haussauer, la Municipalité doit se remettre au travail afin de trouver des solutions pour la location de ces classes. Il relève encore que, quelle que soit la prise de position du Conseil vis-à-vis des conclusions du rapport, cela ne changera pas grand-chose puisqu'un postulat, sauf erreur, s'arrête après le vote, qu'il soit positif ou négatif. La Municipalité peut être certaine qu'il restera attentif au planning mentionné dans les conclusions de la commission qui a étudié ce rapport.

- Mme Golaz comprend bien et prend acte des conclusions du rapport de la commission. Elle s'engage personnellement à faire une planification un peu plus fine des futurs besoins en locaux scolaires. La Municipalité a décidé de faire une planification tenant compte des nouvelles constructions, des nouveaux arrivants, des futures quartiers, planification qui peut encore être affinée, telle la localisation des différents endroits dans la commune selon la population et les besoins au niveau temporel, rentrée scolaire, parcours scolaire. Elle s'engage à ce que ce travail soit effectué assez rapidement.

Quant à la remarque sur la réponse promise en février, il faut relever que celle-ci a été fournie en juin pour la première lecture. La raison principale est que des négociations avaient été abordées avec l'arrondissement de Rolle et qu'une réponse était espérée pour le printemps, réponse que la Municipalité espérait positive, ce qui n'a pas été le cas.

En ce qui concerne la Fondation de Vernand, dont le bail arrive à échéance en 2015, des contacts ont été pris pour connaître leurs projets. La Fondation a répondu qu'il était vraiment trop tôt pour discuter de cela.

Dans le rapport de la commission, il est fait mention du bâtiment de la Dôle. Elle reconnaît que c'est une option qui n'a pas été mentionnée par la Municipalité. Finalement, le problème est au niveau du secondaire. Pour le primaire, il n'y a pas de classes vides. Avec la Fondation Vernand et la PausDéj qui occupent une partie des locaux, il n'y a pas une marge de manœuvre énorme.

Au niveau du secondaire, la possibilité a été étudiée de transférer des classes des Tuillières à Grand-Champ afin d'avoir des étages vides et de pouvoir louer plus facilement. Il faut dire que la multi population dans un collège n'est pas aussi évidente que cela. Le département n'encourage pas ce genre de mixité.

La piste la plus vraisemblable était une discussion avec l'arrondissement de Rolle. La Municipalité a déjà davantage de contacts qu'auparavant avec les communes de l'ex-district de Rolle. Il faut quand même rappeler que la région rolloise vient de quitter son arrondissement scolaire, mais cela ne veut pas dire que rien ne va changer malgré que ce soit récent. Il y a des résistances assez importantes aussi bien au niveau de la direction du collège secondaire de Rolle que des politiques. C'est un travail qui doit se faire petit à petit et elle ne peut s'engager pour une planification des démarches. Ce sont plus des contacts informels avec l'un ou l'autre qui ont cours plutôt que des demandes avec réponses planifiées. Enfin, Rolle a répondu qu'ils avaient tout ce qu'il fallait pour la rentrée 2008.

- M. Calabrese constate que toutes les recherches semblent avoir été faites dans le milieu scolaire et pour une occupation la journée. Afin de rentabiliser l'investissement, il demande si des recherches ont été faites pour louer ces locaux le soir, par exemple pour l'Université populaire, pour les cours du soir, ou un rapprochement avec la Migros pour ses cours?

- Mme Golaz répond que la Municipalité, dans son optique de location pour des écoles, notamment pour Rolle, ne voulait pas hypothéquer ses chances en louant ces locaux le soir. Par contre, cette hypothèse peut être envisagée pour les salles de gymnastique.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

- Les conclusions du rapport de la commission demandant le refus de la réponse, donc différente de celles de la réponse municipale, il sera procédé de la manière suivante: les conseillers qui appuyent la réponse municipale voteront oui et ceux qui sont pour le refus de la réponse voteront non.

Décision

La réponse municipale ne recueille pas une seule voix et 9 abstentions signifiées. C'est donc le refus prôné par la commission qui est adopté.

- Le président conclut ce point de l'ordre du jour en précisant que la Municipalité prend note du refus, mais qu'elle n'a aucune obligation de donner suite à ce postulat. De plus, ce postulat ne peut être transformé en motion car il s'agit de la gestion de biens communaux de compétences municipales.

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger demandant qu'une étude du potentiel de production d'énergie hydraulique soit entreprise par la commune de Gland.

- Mme Bosse lit les conclusions du rapport de la commission technique recommandant au Conseil d'accepter la réponse municipale et comportant le vœu suivant: *La commission désire que la*

Municipalité transmette les idées de ce rapport aux communes environnantes par l'intermédiaire du Conseil régional.

- Le président constate que les conclusions du rapport et de la réponse municipale sont identiques et ouvre la discussion.
- Mme Petraglio se fait l'interprète de M. Waeger (absent pour maladie) et félicite et remercie la Municipalité pour sa réponse.
- M. Grandjean constate que le rapport fait état de deux possibilités pour cette réalisation: soit la commune réalise le projet et vend sa production à la SEIC, soit la SEIC réalise et exploite le projet. Dans la deuxième hypothèse, il demande s'il est possible de limiter dans le temps la concession accordée à la SEIC afin d'avoir une possibilité de reprendre la discussion dans 15 ou 20 ans.
- M. Fargeon répond que la Municipalité n'est pas allée aussi loin dans l'examen du projet mais admet que c'est une possibilité envisageable. Il faut envisager toutes les solutions, soit l'investissement à faire, la durée, car ce projet ne représente qu'environ 1% de la production annuelle de la SEIC. Par contre, il est très important du point de vue de l'image de la société.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Les conclusions du rapport de la commission recommandant l'acceptation, le président soumet la réponse municipale au vote.

Décision

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,
le Conseil communal décide*

- d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger demandant qu'une étude du potentiel de production d'énergie hydraulique soit entreprise par la commune de Gland.

PREMIÈRE LECTURE

13. Préavis municipal n° 32 relatif au règlement communal sur la protection des arbres.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Favez Muriel, soc. – Membres: Imhoff Michel, soc. – Schumacher Manfred, GdG – Roy Arlette, GdG – Baumgartner Stéphane, rad.
- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- Mme Favez demande que l'on corrige le projet de règlement, en page 4, et que le nom du nouveau président soit mentionné dans la rubrique "Adopté par le Conseil communal dans sa séance du ...".
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

14. Préavis municipal n° 33 relatif au plan partiel d'affectation "La Crique" et son règlement.

- Pour ce préavis en première lecture, c'est la commission du plan de zones qui rapportera.
- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- M. Favez signale que le groupe socialiste a étudié ce préavis avec beaucoup d'intérêt lors de sa séance de préparation. Les questions et réactions suscitées se sont essentiellement concentrées sur la question du cheminement piétonnier et l'accès aux rives du lac. A ce sujet, ils estiment que chaque plan partiel d'affectation dans cette zone devra être une occasion de développer le cheminement et ses accès. M. Favez constate que ce n'est pas du tout le cas dans la proposition qui nous est soumise puisque ce cheminement est situé au nord du plan d'affectation et qu'il ne touche pas la zone du PPA. Donc bien loin des rives du lac et cela est visible sur le tout petit plan du préavis. Ils le regrettent fortement, d'autant plus que les raisons évoquées sont loin d'être convaincantes et ils soutiennent entièrement les observations déposées par l'association Rives publiques. Ils formulent la demande pour qu'un représentant de cette association soit entendu et reçu par la commission du plan de zones qui examinera ce préavis. M. Von Wartburg, président de cette association, a déclaré être à disposition. Par ailleurs, il semble au groupe socialiste important que le Conseil puisse avoir une vision plus complète des rives du lac, des possibilités d'accès et des cheminements existants, projetés ou espérés. Ils demandent donc qu'un tel document soit envoyé à tous les conseillers et à la commission avec un des prochains envois pour la séance de novembre.

M. Favez s'écarte un peu de la discussion sur le préavis pour répondre à la Municipalité en ce qui concerne le financement cantonal d'un tel projet. Ils en ont parlé très récemment au Grand Conseil et ont constaté que les fonds mis à disposition par celui-ci ne sont malheureusement que très partiellement utilisés faute de projets soumis par les communes, ce qui est tout de même un comble.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot: "Pour une jeunesse sans dette".

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Georgiadès Anne-Laure, GdG – *Membres:* Martinet Frank, GdG – Meier Peter, lib. – Bovon Jean-Michel, rad. – Péquignot Florian, soc.

- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- M. Péquignot ne veut pas intervenir sur le contenu mais sur la forme. Il a bien constaté que, dans sa réponse, la Municipalité décide de ne pas répondre favorablement à cette motion demandant d'élaborer ou de proposer au Conseil communal les bases réglementaires visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le domaine public et sur le domaine privé, visible depuis le domaine public. Mais il lit aussi dans notre nouveau règlement, fraîchement imprimé, à l'art. 73: Une fois prise en considération, la proposition est impérative pour la Municipalité. La Municipalité doit présenter au Conseil: un rapport sur le postulat; ou l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion; ou, encore, un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. Finalement, la Municipalité peut présenter un contre-projet. En l'occurrence, la Municipalité nous renvoie tout simplement la motion alors que, selon le règlement, la motion limite la Municipalité.
- Mme Labouchère informe le Conseil que, pour ce genre de motion, il faut une base légale cantonale. Actuellement, cette base légale cantonale pourrait découler de la nouvelle loi sur les activités économiques. Ce n'est pas clair. Cela va être fait dans le cadre du canton, raison pour laquelle la Municipalité ne peut répondre maintenant de façon objective et complète. Sans base légale, elle ne peut présenter un préavis sur cette question.
- M. Favez pense que, pour répondre partiellement à cette motion, la Municipalité a la possibilité de créer un règlement d'affichage pour la commune. Ce règlement existe dans certaines communes. Avec ce que l'on voit de plus en plus sur nos murs, il serait bien que la Municipalité se penche sur un tel règlement d'affichage sur le territoire communal.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

DIVERS

16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-René Moret sur le civisme.

- S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Gander Christian, rad. – *Membres:* Moret Jean-René, GdG – Vernex Christian, GdG – Bosse Sylvie, lib. – Genton-Bonzon Marie-Noëlle, soc.

- Le président ouvre la discussion sur la réponse.
- Mme Labouchère apporte deux remarques pour les travaux de la commission. Tout d'abord, au bas de la page 4 de la réponse "Contribution de la Municipalité", en ce qui concerne toutes ces propositions dans le cadre de l'école, elle aimerait que la commission se penche sur l'art. 4 de la loi scolaire qui définit les questions de neutralité et de propagande qui est notamment interdite dans le cadre de l'école. Le civisme oui, la politisation à l'école ce n'est pas possible. Ensuite, au haut de la page 6, la Municipalité parle d'un avant-projet de loi. Sa phase de consultation est terminée. Il est maintenant en cours d'analyse et il y a beaucoup de réponses ou remarques à étudier. Il ne faut pas que la commission prenne totalement en compte tout ce qui est prévu dans ce projet de loi car il subira encore de nombreuses modifications. Il est vraiment au stade d'avant-projet et pas du tout définitif.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Corinne Hug concernant le préavis municipal n° 27 du 21 avril 2003 relatif à la réfection de la place de sports de l'école de Mauverney et à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de Mauverney.

- Le président ouvre la discussion sur la réponse municipale, tout d'abord prévue en oral et déposée par écrit sur la table des conseillers.
- Mme Golaz fait quelques commentaires sur cette réponse. Lors des travaux de la commission chargée d'étudier le préavis n° 27 en avril 2003, dont Mme Hug faisait partie, deux vœux avaient été émis par la commission.

Le premier vœu demandait d'engazonner l'emplacement de la caisse à sable, à côté de l'école de Mauverney. Ce vœu n'était pas contraignant pour la Municipalité qui, d'autre part, ne souhaitait pas démolir un jeu qui servait aussi pour le saut en hauteur. Suite à l'interpellation, renseignement a été pris auprès de la direction de l'école primaire pour savoir si ce bac était encore utilisé pour le saut en hauteur, ce qui n'est plus le cas. Aujourd'hui, l'exécutif peut donc répondre favorablement à ce vœu de la commission.

Le deuxième vœu concernait la place de jeux de Mauverney pour laquelle il avait été demandé que le toboggan soit déplacé et intégré dans une butte à aménager. La Municipalité n'a pas désiré construire de toute pièce une importante butte artificielle et ne répondait donc pas au vœu de la commission. Par contre, comme on peut le voir à la nouvelle place de jeux d'En Bord, le toboggan a été intégré dans la pente existante du terrain. Cette solution semble plus judicieuse qu'une construction de toute pièce.

- Mme Hug remercie la Municipalité pour sa réponse.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

18. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Michel Bovon relative à un manque de transparence sur certains problèmes existants dans le cadre de la direction du collège secondaire de Gland.

- Le président ouvre la discussion sur la réponse municipale.
 - Mme Golaz fait quelques commentaires sur cette réponse.
- Pour la première question posée par l'interpellation: *Toute décision d'enclassement d'élèves et de courrier y relatif aux parents sont-elles prises par la direction des collèges seule ou en collaboration avec la Municipalité, Conseil d'établissement ou autres instances?* Pour déterminer le nombre de classes, la compétence est du département qui la délègue en fait aux directeurs.

Pour la deuxième question: *Quelle est la marge dont bénéficie la Municipalité dans ces opérations afin de pouvoir optimiser l'utilisation des classes vides à Gland?* Cette question rejoint un peu le postulat de M. Haussauer. La Municipalité a certes une marge de manœuvre pour les locaux, mais le département n'encourage pas la mixité des affectations. Le directeur de l'établissement doit aussi être consulté et il a une petite marge de manœuvre pour enclasser.

Il est vrai que M. Bovon, dans son interpellation soulève nombre de problèmes qui ne sont pas de la compétence communale mais du canton, hormis un point, l'organisation des promotions. Elle peut d'ores et déjà nous assurer que les promotions 2008 du secondaire auront lieu le mercredi 2 juillet à 18 h. (espérons que l'heure conviendra à tout le monde). Pour les autres points soulevés, certains ont déjà été évoqués dans la motion Pollak, en 2006; ce n'est donc pas nouveau. La Municipalité se préoccupe de ce qui a été dit dans l'interpellation Bovon et a déjà eu des discussions instructives avec la cheffe du département à ce sujet.

- M. Bovon remercie la Municipalité de sa réponse qui est aussi partiellement un "dégagement en touche" ne le satisfaisant pas complètement. Il espère que la réorganisation concernant le Conseil d'établissement permettra de mieux percevoir et suivre les travaux de la direction, d'entente avec les représentants des associations de parents d'élèves, de la Municipalité et autres. Il se réserve de revenir sur le sujet suivant les développements.
- M. Calabrese demande à la Municipalité – comme cela a déjà été fait dans le cadre du Conseil – que les réponses écrites soient jointes à l'envoi qui est fait dix jours avant la séance. Il est difficile pour les conseillers de prendre connaissance de la réponse tout en restant attentifs aux travaux du Conseil et, aussi, d'en saisir toute la pertinence durant les débats. Cela permettrait aussi d'aborder les réponses lors des séances de préparation de groupe.
- M. Cretegy précise que la Municipalité a la possibilité de répondre par oral lors de la prochaine séance et qu'il n'y a pas de renvoi en commission. Dans ce cas, la Municipalité a hésité entre la

voie orale et la voie écrite, mais la possibilité lui est offerte de répondre, à ce niveau-là, au prochain Conseil. En fait, elle peut aussi déposer une réponse écrite sur la table des conseillers.

- M. Grandjean pense qu'il choisirait la troisième voie, c'est-à-dire l'envoi de la réponse par e-mail du moment que la quasi totalité des conseillers ont internet.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

19. Motion de M. Patrick Vallat intitulée "En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la Commune de Gland".

- Le président donne la parole à M. Vallat pour présenter sa motion – lui tenant particulièrement à cœur ainsi qu'à de nombreux conseillers – et le développement y relatif.

Qu'est-ce que la géothermie à grande profondeur?

Savez-vous que la commune de Gland se trouve pratiquement sur une mine d'or? Nous avons un potentiel sur ce sol, à Gland particulièrement et exceptionnellement, d'avoir des failles de roches granitiques à très grande profondeur qui permettent à l'eau qui ruisselle depuis le Jura vaudois d'aller jusqu'au lac Léman. La géothermie est connue depuis plus de 20 ans: certaines maisons autour de nous, même des écoles, sont chauffées par la géothermie, qu'on appelle de basse profondeur, voire géothermie en surface (jusqu'à une profondeur d'env. 600 m). Pour la grande profondeur, il est possible d'aller jusqu'à 5000 m.

La géothermie à très grande profondeur ouvre des perspectives nouvelles dans le domaine des énergies renouvelables. L'expérience, en cours, menée à Soultz-les-Forêts, en Alsace, en zone européenne donc, près de Strasbourg, est à cet égard décisive. Cette étude est très avancée et nous permet de savoir où l'on va. La nouvelle technologie est utilisée pour récupérer la chaleur naturellement stockée dans le sous-sol et qui n'est jamais prise en considération. Cette chaleur se trouve à grande profondeur, à 200° C environ. Cette chaleur s'obtient par le passage de l'eau dans les failles granitiques et peut être récupérée, actuellement, par des forages. Il suffit d'injecter de l'eau froide à haut débit sous forte pression (env. 100 bars) dans la roche granitique dont la température dépasse 200° C à 5000 m de profondeur. L'eau circule dans les fractures naturelles de la roche et se réchauffe à son contact.

L'injection d'eau se fait par un puits central. L'eau ainsi réchauffée est extraite par deux autres puits de production. En surface, l'eau est récupérée à une température de 200° C aussi. Après un passage dans un échangeur thermique, l'eau est transformée en vapeur qui entraîne une turbine et un alternateur. L'ensemble du système est conçu pour fonctionner en continu 8000 heures par année (pratiquement 365 jours 24h/24) et pourrait produire un kWh à un coût compris entre CHF 0,0075 et 0,015 (0,75 à 1,5 ct). On est donc très en-dessous des tarifs actuels pour obtenir cette énergie. Une seule installation d'une puissance de 16 mégawatts permettrait d'alimenter en électricité une région de 16'000 habitants, soit l'équivalent de la région de Gland pour un coût total estimé actuellement entre 15 et 30 millions de francs. Si nous sommes précurseurs dans ce domaine, il est possible d'obtenir des subventions tant européennes que fédérales, voire même cantonales (à mettre en relation avec les taxes affectées sur les énergies fossiles qui seront encaissées dès le 1^{er} janvier 2008).

Cette technologie n'est pas à confondre avec celle étudiée à Bâle. En effet, à Bâle, les failles granitiques n'existent pas contrairement à celles existantes dans le sous-sol glandois. La presse s'est fait récemment l'écho de mini-tremblements de terre à Bâle qui s'expliquent par le fait que ces failles doivent être réalisées par des injections d'eau à très haute pression ce qui a donc entraîné ces tremblements de terre. Nous n'aurons pas ces problèmes ici car les failles sont naturelles.

Le potentiel offert par des sites favorables à la production d'énergie par géothermie profonde est considérable. Les principaux avantages sont:

- *Energie renouvelable et durable.*
- *Coût de production non fluctuable, car indépendant du prix du marché.*
- *Production indigène (donc nous serons autonomes).*
- *Pas de dégagement de CO₂.*
- *Pas de pollution, ni de nuisances.*
- *Bon marché par rapport aux modes de production énergétiques actuels (y compris l'énergie solaire).*
- *Pas de besoin de stockage car le système fonctionne en continu 24 h/24, 365 jours/an.*
- *Très peu d'emprise sur le territoire, donc visuellement bien intégré (une petite surface de 200 m² suffit déjà à loger la petite usine de géothermie).*
- *Technologie à 100% sécurisée.*

- Pas de déchet.
- Réduction des coûts de consommation d'énergie estimée à 75% actuellement, donc très vite rentable.
- L'expérience de plus de 30 ans de production par géothermie à faible profondeur (<300 m) permet d'augurer de nouveaux avantages).

Les principaux inconvénients actuellement identifiés sont :

- Manque de recul sur les aspects techniques (c'est ce qui est actuellement expérimenté à Soultz-les-Forêts).
- Rentabilité des coûts de forage.
- Investissement lourd à amortir sur une période de 20 ans.
- La recherche de subventions au niveau européen, fédéral et cantonal.

En vue du développement de nouveaux quartiers de logements et des infrastructures envisagées (piscine, patinoire, nouvelle gare avec centres commerciaux, nouveaux quartiers de logements, etc.), cette nouvelle filière énergétique et technologique d'avenir confèrera à notre ville un statut d'excellence en matière d'utilisation d'énergie renouvelable qui va totalement dans le sens du label de Cité de l'énergie. Nous aurions tort de nous priver de cette énergie qui ne pollue pas et qui permet, à un coût d'exploitation minime, de lutter contre l'effet de serre. Ainsi, on estime à fr. 130.– le prix d'une tonne de CO₂ évitée par la réalisation et l'exploitation d'une installation géothermique, contre fr. 1350.– pour le solaire thermique par exemple.

Au niveau fédéral, la loi applicable est la LENE, du 26 juin 1998, et la loi sur le CO₂, du 8 octobre 1999. Au niveau cantonal, nous trouvons la loi cantonale sur l'énergie du 16 mai 2006, complétées du plan d'actions 2003 du gouvernement, actions 6 et 7, et la fiche 51 du plan directeur cantonal.

Coûts et délais.

Les experts avancent le coût d'env. fr. 65'000.– pour l'étude préalable d'opportunité (le premier pas ou la vérification de tout ce qui a été découvert à Gland depuis le début des années 2000) et 420'000.– pour la réalisation d'une étude de faisabilité approfondie. L'étude préalable pourrait être exécutée dans un délai de 6 mois, alors que l'éventuelle étude de faisabilité porterait sur une période d'environ 5 ans. Nous ne sommes pas en train de parler d'une énergie pour demain mais peut-être pour après-demain et garantir l'approvisionnement énergétique à Gland pour être un jour peut-être totalement autonome, voire d'une fondation énergétique qui permettrait le chauffage à distance dans les communes avoisinantes. De plus, comme le montant de l'investissement dépend beaucoup des coûts de travaux de forage, il y a de grandes chances que les avancées technologiques dans ce domaine permettent de réduire de manière substantielle les coûts à investir.

En plus de subventions, le regroupement de plusieurs communes autour de ce projet permettrait de réduire la facture glandoise.

Objet de la motion.

L'objet de cette motion est donc de demander à la Municipalité :

1. de mettre en œuvre le processus de demande de crédit d'étude préalable d'un montant de fr. 65'000.– qui permettra d'étudier l'opportunité du potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la Commune de Gland.
2. de prendre tous les contacts nécessaires avec le Conseil régional de Nyon et la Commune de Nyon pour vérifier l'intérêt qu'un tel projet pourrait susciter, voire de déterminer l'opportunité de créer une association «Géothermie» qui permettrait de faire avancer le projet et de le financer en partenariat.

• En conclusion, M. Vallat relève l'article paru ce jour dans la presse et mentionnant que la commune de Begnins se préoccupe de son approvisionnement par le chauffage à distance avec les déchets de bois, chauffage destiné à plusieurs immeubles.

• M. Favez remercie M. Vallat de son excellent exposé. Il soutient entièrement les objectifs exprimés dans sa motion, c'est-à-dire déterminer, à terme, le potentiel d'exploitation de la chaleur à grande profondeur dans la région. D'ailleurs cinq postulats touchant le domaine du développement des énergies renouvelables ont été déposés par le parti socialiste devant le Grand Conseil, il y a une année à une année et demie. Parmi ces cinq postulats, il y en a un qui demandait une étude du potentiel de la géothermie à grande profondeur sur territoire vaudois. C'est donc exactement ce que demande M. Vallat sur le territoire de la commune.

Durant une discussion récente avec Mme de Quatro, chef du département, elle s'est montrée totalement convaincue par la recherche d'énergies renouvelables. Il est quasiment sûr qu'une réponse favorable à leurs postulats sera déposée devant le Grand Conseil. Dès lors, il se demande si cela ne

fait pas double usage. Il relève encore que nos communes, dont les municipaux responsables des finances ont l'habitude de se plaindre du report de charges de la part du canton, auraient pour une fois avantage à laisser l'état effectuer et financer ces études. Est-il donc nécessaire d'investir les 65'000.– francs proposés par M. Vallat? La question mérite d'être posée et, pour ce faire, il pense préférable que la motion passe d'abord par une commission qui étudiera, en relation avec le canton, si il est nécessaire d'aller plus avant au plan communal.

- Mme Labouchère dit qu'elle va exactement dans le même sens que M. Favez. Ces questions sont intéressantes, nous concernent tous et sont très complexes. Elle propose d'appliquer directement l'art. 73 nouveau de notre règlement pour renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion. La commission pourrait également se renseigner sur ce qui se passe au canton et, après, étudier sereinement la suite à donner. Prendre directement en considération une telle motion va nous poser plus de questions qu'elle n'en résoudrait si on passe d'abord par une commission pour une étude complète et adéquate (en regard de ce qui se passe au plan cantonal aussi).

- M. Vallat a très bien entendu les interventions de M. Favez et de Mme Labouchère et relève, qu'aussi bien à sa droite qu'à sa gauche, on se préoccupe de cette problématique, preuve que c'est la préoccupation de tout le monde. Il est vrai qu'il s'est aussi posé la question de savoir si il faut passer par une commission ou transmettre directement la motion à la Municipalité, passer par le service cantonal ou une fondation privée, etc. Il ne faut pas oublier que le canton – avec lequel il a l'habitude de travailler – va d'abord s'approcher des communes ou des régions qui ont déjà montré un certain intérêt dans ce domaine. Il est clair qu'ils vont aller d'abord dans ces communes ou régions. Le but de sa motion, dont le premier pas est assez politique, est de démontrer que la commune veut aller dans ce sens-là. En même temps, elle donne un message clair au canton et dit que la commune de Gland, ou sa région, est prête à s'investir dans ce domaine. Au niveau des dépenses, il est convaincu qu'elles seront très vite amorties par les différentes subventions qui pourraient être attribuées.

- M. Jaquier a bien suivi les explications de M. Vallat et aimerait éclaircir un point de sa motion. Sa question porte sur la relation entre le coût de production vraiment intéressant proposé et l'investissement important dont il parle un peu moins. Qu'en est-il?

- M. Vallat reconnaît qu'il s'est peut-être mal exprimé sur la problématique du coût de l'investissement. Si Gland, par exemple, voulait être totalement autonome pour se chauffer, même en produisant de l'électricité ici, cela demanderait un investissement qui, pour la commune, serait quasiment impossible (entre 15 et 30 mio). L'investissement est extrêmement lourd si on parle uniquement à l'échelle de la commune. On pourrait commencer par des quartiers ou ensemble de quartiers qui ne demanderaient pas un investissement si lourd. Il relativise son propos par rapport à l'investissement lourd et relève qu'il est tout-à-fait proportionnel pour le coût de production et pour la rentabilité.

- M. Moret aimerait savoir si l'amortissement des investissements est compris dans le coût de production cité dans la motion. Vu la technicité des questions soulevées, il soutient le renvoi en commission pour la prise en considération de la motion.

- Le président attire l'attention des conseillers sur la teneur du débat. Il est trop tôt pour entrer dans les problèmes d'amortissement ou de prix de revient. Dans le cas du renvoi en commission, celle-ci débattrait des points forts et des points faibles de la motion et recommanderait au Conseil, son éventuelle acceptation, ce qui signifierait le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

- M. Genoud trouve évidemment la motion très intéressante, surtout qu'elle traite de problèmes pour le futur. La Municipalité sera très certainement d'accord d'entrer dans un concept d'étude, de donner une impulsion comme le disait M. Vallat. Cependant, il semble très utile que la motion soit soumise à une commission, d'abord pour dire si c'est une motion ou pour la transformer en postulat, ou même une prise de position du Conseil. Vu l'ampleur de la motion, il semble judicieux de procéder de cette manière.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

- Avant de passer au vote sur le renvoi en commission, le président précise qu'un cinquième des membres doivent appuyer la proposition de renvoi à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité (art. 73 de notre règlement) pour qu'il soit précédé de cette manière.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,
le Conseil communal décide de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

- Le bureau du Conseil, lors de sa réunion du 8 octobre, arrêtera la composition de la commission dont les membres seront nommés par les partis.

20. Nomination d'un délégué à l'APEC en remplacement de M. Pollak.

- A la suite de la démission communiquée lors de la séance de Conseil du 28 juin, M. Pollak a confirmé au bureau qu'il renonçait aussi à son mandat de délégué à l'APEC. Le président demande donc au parti socialiste de présenter une candidature.
- Mme Favez présente la candidature de M. Victor Mendes Boavista.
- Comme il n'y a pas d'autres candidatures, cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,
M. Victor Mendes Boavista est nommé délégué à l'APEC.

21. Nomination de deux membres à la commission des finances en remplacement de Mme Anne-Laure Georgiadès et de M. Marcel Brauch.

- Suite à la démission de Mme Georgiadès, en tant que membre de la commission des finances, le président demande au GdG de présenter une candidature.
- Mme Roy propose la candidature de Mme Katia Annen.
- Suite à la démission de M. Brauch, en tant que membre du Conseil communal, le président demande au parti socialiste de présenter une candidature.
- Mme Favez propose la candidature de M. René Barioni.
- Comme il n'y a que deux candidatures pour deux postes à repourvoir, ces nominations peuvent donc s'effectuer à main levée.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,
Mme Katia Annen, GdG, et M. René Barioni, socialiste, sont nommés membres de la Commission des finances.

22. Situation de la succession de M. Rémy Buffat, secrétaire du Conseil communal.

- Lors de notre séance du 28 juin, M. Buffat a remis, par écrit, sa démission de secrétaire du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2007. Cette démission a été confirmée lors de notre séance de bureau du 20 août.

Situation actuelle : Mme Mireille Tacheron, secrétaire suppléante, est intéressée et en mesure de reprendre ce mandat. Jusqu'en juin 2009 (présidence de M. Daniel Richard, GdG jusqu'au 30.06.2008 et, en principe, présidence de Mme Christine Girod-Baumgartner, radicale, du 01.07.08 au 30.06.09, selon le tournus établi), aucun problème à signaler. Par contre, dès le 01.07.2009, la situation pourrait se compliquer du fait que M. Jacques Tacheron, libéral, pourrait reprendre la présidence (toujours selon le tournus). L'art. 12 de notre règlement (repris de la loi sur les communes, art. 12), dit que le secrétaire du Conseil ne doit pas être conjoint ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou sœur du président.

Dès lors trois hypothèses peuvent être envisagées :

1. Au 31.12.2007, Mme Tacheron est nommée secrétaire du Conseil et une nouvelle personne reprend la suppléance. Au 01.07.2009, cette personne prend la responsabilité du secrétariat durant l'année de présidence de M. Tacheron, mais il faut trouver un-e secrétaire remplaçant-e.
 2. D'ici au 31.12.2007, une nouvelle personne est nommée secrétaire du Conseil. Mme Tacheron continue sa suppléance et il faut, éventuellement, trouver un-e autre personne pour la fonction de suppléant durant l'année 2009-2010. A relever que ce cas s'est déjà présenté, il y a deux ans, lors de la présidence de M. Tacheron, mais comme le secrétaire n'a pas eu à être remplacé la situation est restée au statu quo.
 3. D'ici le 31.12.2007, deux nouvelles personnes sont nommées et reprennent la fonction de secrétaire et de secrétaire-remplaçant-e du Conseil. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une hypothèse.
- Après ce résumé sur la succession de M. Rémy Buffat, le président ouvre la discussion.

- Mme Genton-Bonzon dit ne pas être très au courant de la procédure officielle pour repourvoir le poste de secrétaire du Conseil. Elle imaginait que nous aurions recours à une mise au concours et qu'ensuite le Conseil se déterminerait. Elle est aussi très surprise par une des hypothèses dans laquelle il est question d'un chassé-croisé entre secrétaire et remplaçant. En définitive, elle est pour une mise au concours.
- M. Schumacher remet au président la candidature et le curriculum vitae d'une personne à contacter.
- M. Tacheron rejoint la demande de Mme Genton-Bonzon pour une mise au concours comme cela s'était fait lorsque l'actuel secrétaire a été nommé. M. Tacheron précise encore que son épouse ne va pas s'accrocher au poste de secrétaire-remplaçante si il y a suffisamment de candidats. Elle est intéressée, mais en fonction des hypothèses évoquées par le président, elle n'est pas enchaînée au secrétariat du Conseil communal.
- M. Bovon s'étonne qu'il n'y ait pas de votation sur cette procédure.
- Le président répond par la négative et précise que son intention était simplement de faire part de la situation. Le problème, si nécessaire, sera revu lors de la prochaine séance.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

23. Motion de M. René Barioni intitulée "Motion pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables".

- Le président donne la parole à M. Barioni pour présenter sa motion ainsi que le développement y relatif.

Le motionnaire dit que c'est avec beaucoup d'intérêt qu'il a pris connaissance de la proposition de M. Vallat exprimant une préoccupation importante sur l'approvisionnement d'une commune, voire d'une région ou d'un pays sur le moyen et le long terme. Sa motion est plus axée sur le court terme.

Il n'est plus nécessaire, semble-t-il, de souligner l'importance des effets des émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Notre monde politique fédéral, il y a environ une année, s'est penché sur ce domaine puisque des mesures économiques ont été prises dans ce sens, notamment par la mise en œuvre d'une taxe CO₂. L'office fédéral de la statistique indique: «les émissions à effet de serre des ménages proviennent pour 50% des chauffages à mazout et au gaz et pour 44% des activités de transport». Un important potentiel se trouve donc au niveau des bâtiments, que ce soit au niveau de leur isolation ou de leur approvisionnement en énergie. Le 10 septembre, M. Moritz Leuenberger, estimant que le réchauffement climatique commande un changement radical de culture, a établi un plan composé de 26 mesures sur la réduction de la consommation des énergies fossiles et de promotion des énergies renouvelables, prévoyant d'augmenter de moitié en une décennie la production d'énergies vertes. Berne a donc ainsi décidé d'encourager l'installation de capteurs solaires thermiques, de développer l'énergie hydraulique et la fabrication de carburants biogènes.

Au niveau cantonal, une nouvelle loi sur l'énergie est entrée en vigueur en mars de cette année, accompagnée d'une détermination des conditions d'octroi des subsides de la part du canton lors de l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. Si les mesures prises pour l'instant sont indispensables pour fixer les orientations à l'échelon national et cantonal, leur mise en œuvre reste néanmoins toujours un problème au niveau local, comme cela est par ailleurs le cas dans la plupart des domaines qui régissent l'organisation de notre pays.

La Ville de Gland est partie sur un programme Cité de l'énergie dont on ne peut que se réjouir. En choisissant cette voie, notre but est clairement de se positionner en terme de développement durable et de respect de l'environnement. En complément de cela et en cohérence avec le maître choisie, ne serait-il pas intéressant que l'orientation choisie se traduise également au niveau des particuliers?

C'est pourquoi, je dépose la motion suivante :

Dans la perspective de la mise en place d'une véritable politique énergétique au niveau local, et sans que cela ne vienne supplanter d'autres mesures d'économies d'énergie, je demande que la Municipalité étudie la possibilité d'agir également au niveau des propriétaires privés, par des mesures d'information, de conseil, d'aide et d'incitation, de manière à créer les meilleures conditions possibles visant à faciliter l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Il s'agirait donc de penser une stratégie spécifique pour offrir un service au niveau communal qui favorise le développements de telles installations, en vue notamment de :

• Informer • Conseiller • Aider • Inciter

les propriétaires fonciers, de manière à passer à l'action et prendre ainsi peu à peu le pas sur le discours d'intention, dans lequel il est tentant de se complaire.

- Le président ouvre la discussion sur la motion de M. Barioni.
- M. Genoud relève que l'idée est très bonne mais, qu'à son avis, il engage le Conseil à ne pas entrer en matière. Pourquoi? Il y a une loi fédérale avec une application cantonale qui vient de sortir et qui oblige les propriétaires privés à utiliser les énergies renouvelables. Il y a maintenant un gros pourcentage qui est obligatoire par énergie renouvelable. Comme il l'a mentionné dans ses communications, on est dans le processus Cité de l'énergie et on va étudier déjà les bâtiments communaux et sensibiliser le privé qui vient s'installer, via une construction, dans notre commune. De plus, dans notre règlement communal, il y a un article qui favorise l'implantation de systèmes de captage d'énergies renouvelables. Tout cela existe déjà. Pourquoi vouloir refaire une motion qui va être réétudiée par la commune, qui va déboucher sur un préavis alors que tous les éléments sont déjà en place. La sensibilisation sera peut-être accrue et un peu plus présente avec la Cité de l'énergie mais elle est tout-à-fait dans cette optique-là. Il est convaincu que c'est la solution et qu'on va de l'avant dans ce sens-là. Tous les outils sont en place et la Municipalité répond déjà à ce type de loi et d'exigences par l'application de lois cantonale et fédérale. En définitive, il demande aux conseillers de ne pas entrer en matière sur cette motion.
- M. Barioni reconnaît que le canton a établi une loi, mais il lui semble qu'elle oblige les nouvelles constructions et pas les anciennes, représentant pourtant une part importante. Il est important aussi d'inciter les constructions existantes et pas seulement les nouvelles en ayant l'obligation d'installer des capteurs solaires ou autres mesures. Par contre, il est important qu'il y ait un lieu centralisé donnant de l'information, peut-être une incitation aussi. Si une personne souhaite installer un équipement dans ces domaines, il doit aller sur le site de la Confédération, sur le site du canton, qu'elle s'intéresse ensuite au niveau communal pour savoir comment il faut s'y prendre au niveau communal pour réaliser cet équipement. Il lui semble que, sans entrer dans des frais extrêmement importants, il faut proposer un lieu unique où les personnes intéressées pourraient facilement s'informer et c'est là, le but de sa motion.
- M. Bovon relève que, si la Municipalité n'avait pas abordé ce sujet, on pourrait soutenir cette motion. Il rejoint entièrement M. Genoud pour dire que la Municipalité a déjà pris les choses en main. De plus, il y a un service technique communal qui est renseigné et qui le sera encore plus par la suite. Il conclut en recommandant de ne pas prendre en considération cette motion.
- M. Genoud est d'accord avec M. Barioni sur le fond de sa motion et demande au motionnaire de transformer celle-ci en postulat. La Municipalité pourrait ainsi répondre à M. Barioni au fur et à mesure que le concept Cité de l'énergie va de l'avant, qu'est-ce qu'on fait, comment on informe. Le site internet de la commune pourrait aussi rapporter les décisions. Si le Conseil va dans le sens de la motion, il oblige la Municipalité à une réponse extrêmement contraignante dont le style est bien spécifié par le règlement du Conseil, alors que le postulat est plus souple.
- M. Barioni peut effectivement entrer dans la logique proposée par M. Genoud. On peut imaginer que la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion, en analogie avec celle de M. Vallat, étudie l'ensemble du projet et recommande la prise en considération ou le postulat.
- M. Grandjean pense que ce serait une bonne solution de renvoyer la motion à l'examen d'une commission. En ayant simplement auditionné le texte ce soir, on ne peut se faire une idée valable si on n'est pas plongé dans ce domaine, ce qui justifie un examen préalable avant la prise en considération.
- Mme Gilliand relève que l'idée de M. Barioni d'aider les privés est un peu nouvelle, notion qui n'a pas tellement cours pour le moment. Cette notion d'aide aux privés est très positive dans la motion de M. Barioni.
- M. Pittet demande qui va désigner une commission et arrêter le nom de ses membres. Le président répond que le bureau du Conseil, comme à l'accoutumée, arrêtera la composition de la commission et le nombre de ses membres qui, eux, seront désignés par les partis.
- M. Péquignot soutient la motion de M. Barioni qui part du constat simple que, aujourd'hui, c'est le parcours du combattant pour tout un chacun. Si on veut faire un geste vers les énergies renouvelables, on ne sait pas où s'adresser. Donc cela peut être une réalisation simple telle la mise à disposition d'une brochure sur les énergies renouvelables, sur les possibilités, quelle est le règlement communal concerné. Ce n'est pas quelque chose de très difficile et compliqué à mettre en place.
- M. Collaud, à son tour, soutient le renvoi en commission. Pourquoi? Durant ces derniers mois, la Municipalité a analysé le document sur la Cité de l'énergie. Dans l'analyse qui a déjà été faite, il

y a tout un pavé sur la communication. Simplement en traitant Cité de l'énergie on peut fortement améliorer tout ce qui est communication. Au niveau des taxes, un règlement va nous être soumis et dans ces taxes sur les énergies renouvelables, il y aussi une part qui peut être mise dans le règlement, comme certaines villes l'ont fait, avec une part pour aider au niveau communal et une part pour aider au niveau des privés. Dans les trois à quatre mois à venir, on voit qu'il y déjà deux préavis qui vont arriver dans lesquels seront présentées certaines choses et où on va pouvoir intervenir typiquement par rapport aux privés, public, etc. Il a un peu peur que, maintenant, vu qu'il faut absolument soutenir tout ce qui énergies renouvelables, développement durable, etc., chacun tire tous azimuts alors que deux gros volets sont actuellement travaillés et donneront beaucoup de réponses.

- Mme Girod-Baumgartner relève qu'on a beaucoup entendu parler d'écologie et d'énergies renouvelables ce soir, ce qui est évidemment très intéressant. Il faut que la majorité du Conseil soutienne toute proposition destinée à améliorer la situation actuelle. Elle a juste un peu peur du formalisme et de l'ampleur que prennent toutes ces motions ou postulats. On a déjà renvoyé la motion de M. Vallat à l'examen d'une commission, ce qui est une bonne solution. Quant à la motion de M. Barioni, elle pense que l'on enfonce des portes «presque ouvertes», car renvoyer à une commission qui va nous dire «oui effectivement c'est bien le but d'informer ou c'est pas bien informé» ne nous avance pas beaucoup. La discussion qu'on vient d'avoir ce soir, ainsi que les explications du municipal Genoud comme quoi il y avait déjà des choses qui étaient en place et que le service technique donne des informations prouve que le sujet est déjà abordé. La sensibilité du Conseil a été constatée dans toutes les discussions de ce soir. Il lui semble aussi que tout ce qui se fait pour la Cité de l'énergie et tout ce qui est actuellement en route dans la commune est un signe positif. Personnellement, elle ne voit pas la nécessité de retenir cette motion qui va donner du travail et obliger la Municipalité à aller dans quelque chose de très précis alors qu'on devrait plutôt mettre cette intervention au service d'un projet beaucoup plus global. Elle est absolument convaincue que M. Barioni a soulevé quelque chose de très intéressant et très important, mais elle ne soutiendra pas cette motion. Elle en reste à l'avis exprimé par M. Genoud dans sa première réponse.

- Mme Gay demande à M. Genoud ce qui se passe avec les gens qui n'en ont rien à faire, avec certains promoteurs par exemple.

- M. Genoud répond que la loi concerne tout le monde. En fait, il n'y a pas de permis de construire si la loi n'est pas respectée. C'est une obligation.

Pour répondre à M. Barioni, en cas de transformations importantes ou d'un agrandissement de 50 m² (ce qui n'est pas énorme), la loi est appliquée. C'est extrêmement contraignant et cela est en application depuis le 1^{er} mars.

- M. Favez trouve la réponse de M. Genoud totalement insatisfaisante. Sur le territoire communal, il y a certainement le 90% des bâtiments existants qui ne sont pas touchés par cette nouvelle loi. En fait, la plupart des locataires subissent des hausses de charges liées à l'augmentation des coûts du mazout parce que des propriétaires ou promoteurs n'en ont «rien à cirer» d'améliorer les conditions énergétiques de leurs bâtiments. Certains, pas tous, sont complètement indifférents au fait d'améliorer les conditions d'isolation et d'améliorer ainsi le chauffage. Dans le cadre des anciens bâtiments, on ne peut rien faire. Seuls les nouveaux bâtiments sont concernés par la loi. En conclusion, il demande que la motion soit renvoyée à l'examen d'une commission et propose que ce soit la même commission que pour la motion Vallat qui soit chargée de rapporter. Cette manière de faire n'oblige pas la commission à accepter ou refuser les deux motions mais permet d'éviter qu'une quinzaine de personnes soient mobilisées pour des objets très proches.

- Vu les questions soulevées, le président trouve intéressante la proposition de M. Favez de soumettre les deux motions à l'examen d'une même commission. Le Conseil manifeste son opposition à cette manière de faire.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

- Le président soumet la demande de renvoi en commission tout en rappelant qu'un cinquième des membres au moins doit soutenir cette demande pour qu'il soit procédé de cette manière.

Décision

Par 21 voix, sans avis contraire et sans abstention signifiée,
le Conseil communal décide de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

22. Interpellation de Mme Gay concernant le tri des déchets.

- La parole est donnée à Mme Gay afin qu'elle présente son interpellation.

Lors du Conseil communal du 10 mai 2007, M. Fargeon nous a distribué des dépliants fort bien faits concernant le tri sélectif et les économies d'énergie. Ces brochures sont un excellent aide-

mémoire... pour autant qu'elles soient lues! Car il faut admettre que cette question est des plus complexes, d'autant qu'elle semble être traitée diversement selon les communes.

Cela repose pour moi la question du fonctionnement des déchetteries de quartier. Je me demande s'il ne serait pas judicieux d'informer avec plus de précisions les utilisateurs. On découvre par exemple dans ces brochures que, de **tous les plastiques**, seul le PET est recyclable et que la plupart des emballages peuvent être mis dans les ordures ménagères, celles-ci ayant de toute façon besoin de cette matière pour être brûlées. Si cette pratique était suivie, la benne à plastiques de la déchetterie communale ne servirait qu'à recueillir les objets durs et encombrants, ce qui diminuerait peut-être le volume et par conséquent le coût d'exploitation (cf. rapport de gestion 2007, page 67).

J'aimerais signaler un autre problème qui concerne le **tri du verre** à la déchetterie de la rue de la Dôle: on demande aux citoyens de trier le verre par couleur; ce que certains font très consciencieusement et d'autres pas du tout. Mais depuis nos fenêtres, nous pouvons observer que les containers de verre sont déversés indifféremment dans un seul et même camion sans égard pour les couleurs. Un employé communal nous a confirmé cette pratique. S'il en est ainsi, pourquoi imposer aux gens ce tri fastidieux? Le verre non trié, nous apprend la brochure, peut servir à d'autres fins qu'à produire du nouveau verre.

Par ailleurs, le **panneau indiquant les heures d'utilisation** et le fonctionnement (d'un format à peine plus grand que A4!) était très difficile à lire et rendu illisible par les laurèlles qui le recouvraient. Mais depuis que j'ai écrit cette interpellation (en juin, mais je n'avais pu la déposer), il a même complètement disparu!

J'aurais donc quelques propositions à faire à la Municipalité:

– Mettre un grand panneau avec des explications claires, attrayantes et ludiques qui s'inspirent des brochures pour initier les utilisateurs à un vrai tri. Eventuellement avec un plan pour se rendre à la déchetterie communale à 5 minutes de là!

– Expliquer tous les signes existants (petit sac, flèches, etc., pas toujours faciles à comprendre) et donner les informations concernant les exceptions (par exemple les ampoules) comme cela est fait sur le « tous ménages » envoyé récemment, mais de manière plus simple.

– Ne pas imposer le tri du verre par couleur dans les déchetteries de quartier (en le maintenant dans la déchetterie communale).

– Revoir les instructions concernant le tri du plastique.

– Faire respecter – par de claires instructions – les heures d'utilisation car des voisins directs sont incommodés par le bruit, ainsi que la manière de faire sous peine de sanctions (juste pour signifier l'importance de respecter les règles en matière de tri, mais aussi par égard pour les personnes chargées de gérer ces déchetteries).

Quelques questions:

– Est-il possible de mettre dans ces déchetteries de quartier

a) un container de plus pour les déchets ménagers (pour éviter les débordements habituels;

b) un **container à papier** (pour éviter les aller-retour en voiture à la déchetterie);

– Y aurait-il lieu de **cadencasser les containers** à verre de manière à empêcher les enfants désœuvrés de jouer au squash avec les bouteilles?

– Est-il possible de savoir ce qu'il advient des compostes de quartier? Etant donné l'indiscipline des gens, peut-on vraiment en faire quelque chose? Si non, la présence de containers à cet effet est-elle souhaitable? Ne serait-il pas mieux de les remplacer par des containers à ordures ménagères?

• Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre immédiatement à cette interpellation.

• M. Fargeon répond par la négative en raison des nombreuses questions posées. Il répondra lors de la prochaine séance. Il relève simplement que beaucoup de choses sont demandées dans cette interpellation et ajoute que, dans certaines communes qui ont voulu davantage restreindre ou « policer », les gens ne vont même plus à la déchetterie ou au container et mettent tout à la poubelle à domicile. Depuis trois mois, des dépôts Ecodéchets ont été analysés pour les matériaux destinés au composte et le constat démontre que beaucoup de ces déchets doivent être retriés à la déchetterie. Il faut avant tout éduquer les gens.

Une nouvelle loi sur les déchets est entrée en vigueur et va nous imposer de nouvelles obligations. Son règlement d'application n'est pas encore défini par le canton. On nous demande de faire certaines choses au niveau des taxes, de la gestion des déchetteries et de l'application des lois.

• Mme Gay comprend le début de réponse de M. Fargeon mais pense qu'il serait tout de même bien d'aider les gens à savoir ce qu'ils doivent faire par la voie d'instructions simples et claires devant être affichées.

- La parole n'étant plus demandée, le président clot la discussion tout en rappelant qu'une réponse plus complète sera fournie par M. Fargeon lors de notre prochaine séance.

25. Divers + propositions individuelles.

- Mme Ahimara Buffat félicite et remercie la Municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé à la réussite de la semaine de mobilité douce, plus particulièrement à la journée "à pied à l'école".

En relation avec cette mobilité, elle s'interroge sur la politique de recrutement et d'engagement de la commune. En effet, ce soir, on a parlé de l'engagement de notre ville pour la mobilité douce, de l'environnement, du développement durable mais aussi de l'engagement de personnes provenant de communes pas toujours voisines lors des communications municipales. Ne serait-il pas préférable, à qualités égales, d'employer et de favoriser des personnes domiciliées dans la commune.

- Mme Gilliard aimerait apporter un autre éclairage que la Municipalité sur les sans-papiers de Gland, plus particulièrement Ekrem Rahmani et Fehmi Sahiti et sa famille. Une pétition en leur faveur a été remise au Grand Conseil demandant une autorisation de séjour en Suisse. Ces personnes ont été accompagnées pour se présenter devant la commission des pétitions, le 19 septembre. Elle a le souvenir que la commission des pétitions a été intéressée et sensibilisée à la situation de ces personnes et va défendre ces pétitions devant le Grand Conseil.

- Mme Régina Bovet – concernant les passages à piétons – demande de quelle manière ils sont contrôlés sur leur efficacité et la visibilité de la couleur jaune, ainsi que les panneaux bleu et blanc pour les voitures. A l'angle rue de Malagny/ch. des Fleurs, ce n'est pas impeccable; la couleur jaune n'est presque plus visible et pourquoi n'y a-t-il pas de panneau pour les automobilistes pour annoncer le passage à piétons? A cet endroit-là, il y a des enfants qui prennent le chemin pour l'école. Une signalisation claire est nécessaire surtout, qu'à cette hauteur-là, il y a une sortie de garage. C'est très dangereux pour les tout petits car il n'y a pas d'espace pour eux. Pourrait-on faire le nécessaire?

- M. Bovon signale à la Municipalité que la rue de Malagny (entre le ch. des Fleurs et la rue de Mauverney) est de plus en plus souvent le théâtre d'excès de vitesse de motos et voitures. Il a même vu un motard lever sa moto et faire du wheeling un dimanche matin. Si 257 m semblent courts pour de tels exploits, il est obligé de les déplorer. Dans un quartier qui devient de plus en plus à forte densité, il serait judicieux d'étudier la pose d'un ralentisseur, du type gendarme couché, à mi-longueur.

- Mme Petraglio demande à la Municipalité de créer un groupe de travail regroupant des enseignants et des parents afin d'étudier la sécurité de la cour de Mauverney, surtout en début d'année scolaire. Cette question a été soulevée lors de la réunion des parents d'élèves de l'école enfantine, le 1^{er} septembre, lorsqu'un papa a raconté que son fils a quitté le bâtiment scolaire pour rentrer à la maison durant la récréation, malgré la surveillance. Pour rentrer chez lui, il a dû traverser la route de Suisse car il habite à côté du restaurant de la Falaise. Elle se fait l'interprète des parents et espère qu'un groupe de travail pourra examiner ce problème de sécurisation de la cour et apporter des solutions pour la prochaine rentrée scolaire.

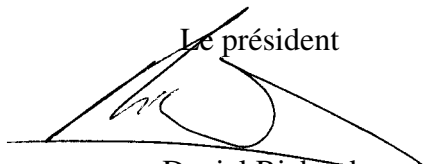
- M. J.-M. Favez revient sur la cérémonie du 1^{er}-Août organisée depuis 2006 à Grand-Champ. Si il ne remet pas en cause la partie festive à proprement parler, il faut bien reconnaître que pour les divers intervenants ou pour la partie du public souhaitant les écouter les conditions ne sont vraiment pas acceptables. Dès lors, et sans initier une demande par voie de postulat ou de motion qui prendrait beaucoup de temps, il demande à la Municipalité de créer, par exemple, un petit groupe de travail ou de réflexion englobant d'autres personnes que les municipaux pour faire des propositions innovantes dans l'organisation de cette fête du 1^{er}-Août et améliorer ainsi la situation.

M. Favez profite de son intervention pour revenir sur la communication municipale de M. Collaud lorsqu'il a présenté les effets de la RPT fédérale sur le canton et les communes. Il a parlé d'un report de charges sur les communes qu'il n'appréciait pas, charges liées à l'amortissement des routes fédérales et à des arriérés. Il est vrai que dans l'accord, il y a en quelque sorte un report (M. Collaud a évoqué un montant de 280 mios). Il faut savoir que ce sont effectivement 140 mios qui sont à la charge du canton, mais que ces 140 mios sont répartis sur dix ans. En fait ce n'est pas un report de charges du canton sur les communes. Le canton prend à sa charge non pas 37 mios comme annoncé mais 51 mios sur 10 ans et pendant ces 10 ans ce sont en fait les communes qui versent ces 14 mios appelés maladroitement amortissement des routes nationales. Le canton, en l'état des choses, fait un cadeau de 37 mios aux communes, cadeau qu'il n'était absolument pas obligé de faire puisque la péréquation fédérale impose des charges supplémentaires, par la loi, à la charge des communes pour les cantons.

- M. Collaud, suite à l'intervention de M. Favez, reprecise les chiffres. Actuellement, au niveau des routes, ce sont 240 mios + 43 mios, soit 283 mios. Sur le canton, il y avait déjà 250 mios qui ont été amortis en 2005-2006 et après il y a eu cette répartition de 50-50 pour atténuer la difficulté de tout reporter sur les communes avec le résultat final de 14 mios.
- M. Tiya revient sur les affiches UDC actuellement dans les rues et regrette de ne pas avoir entendu la Municipalité donner sa position. Ces affiches visent notamment les gens qui forment une minorité visible et on a entendu l'exécutif de Genève se prononcer. Il demande donc à la Municipalité ce qu'elle en pense.
- Mme Roy, concernant le remplacement du secrétaire du Conseil, désirerait que le bureau se penche sur un descriptif de la fonction et même un cahier des charges afin que tout un chacun puisse avoir une idée, en cas de mise au concours, de ce qui l'attend exactement.
- M. Cretegnny répond à quelques questions.
Concernant les engagements de personnel, la proximité est toujours l'un des critères mais les compétences entrent aussi en ligne de compte. Il y a d'autres communes qui nous entourent et il est possible que des personnes de Gland y soient engagées.
En ce qui concerne le passage à piétons ch. des Fleurs/rue de Malagny, il a été réalisé à cet endroit en collaboration avec l'APE. Sa signalisation ou son absence sera vérifiée. Pour ce qui est de la visibilité de la couleur, la commune procède à un tournus et les passages sont régulièrement repeints. Dans le cas du 1^{er}-Août, une réflexion a déjà entreprise l'année dernière. Un débriefing a été organisé après la fête 2006 pour voir ce qu'il y avait lieu d'améliorer. Malheureusement certains points n'ont pas joué et ils se sont rendu compte qu'il fallait organiser la manifestation de manière assez différente pour régler certains problèmes, notamment l'emplacement des engins pyrotechniques, la partie officielle, etc. La semaine prochaine, le groupe de travail va proposer un changement à la Municipalité.
En réponse à M. Tiya, le syndic signale que la Municipalité n'a pas actuellement le droit de discuter de tels sujets.
- Plus personne ne demande la parole. Le président clot la discussion.

- La séance est levée. Il est 23h35.

Pour le bureau du Conseil communal:

Le président

Daniel Richard



Le secrétaire

Rémy Buffat